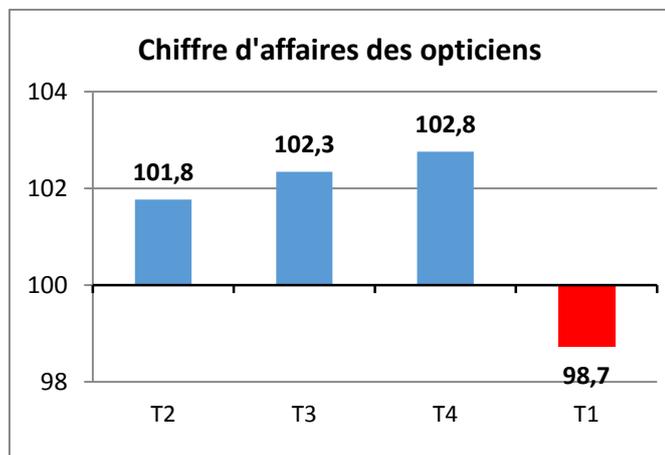


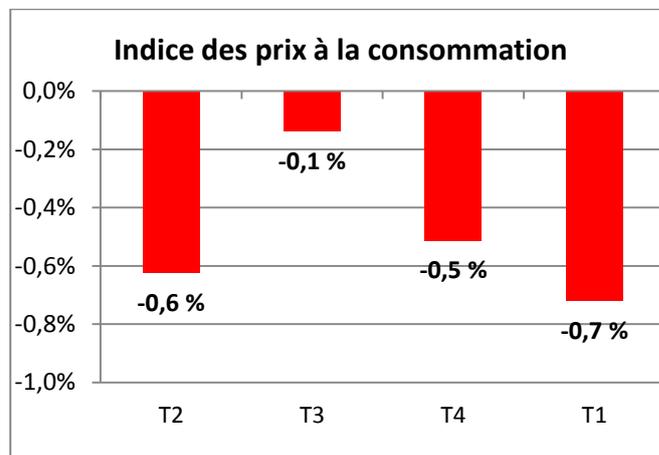
Les chiffres clés du secteur

Indice de chiffre d'affaires du commerce de détail d'optique (NAF 47.78A) - Base 100 au trimestre n-4.



Source : Statexpert / Environ 2 500 entreprises selon les trimestres.
Lecture du graphique : l'indice 98,7 de T1 2016 traduit une baisse du chiffre d'affaires de 1,3 % par rapport au premier trimestre 2015.

Indice des prix dans le secteur de l'optique médicale (nomenclature COICOP 06.1.3.1) - Evolution en glissement annuel



Source : Insee - Les indices de prix à la consommation ont été revus en 2016
Lecture du graphique : en T1 2016, les prix de l'optique médicale ont baissé de 0,7 % par rapport au T1 2015.

L'actu économique du trimestre

Le chiffre d'affaires

Coup d'arrêt à la croissance du chiffre d'affaires des opticiens.

- Après trois trimestres consécutifs de hausse, le chiffre d'affaires des professionnels du secteur s'est replié de 1,3 % au cours du premier trimestre 2016, par rapport à la même période de 2015.
- En dépit de ce mauvais début d'année, le secteur affiche une progression de ses revenus annuels de 1,4 % sur les douze derniers mois.

Les prix à la consommation

Quatrième trimestre consécutif de baisse pour les prix dans le secteur de l'optique médicale. Ces derniers se sont en effet contractés de 0,7 % au cours du premier trimestre 2016, par rapport aux trois premiers mois de 2015.

Les dépenses d'optique

L'évolution des dépenses d'optique sur les 10 dernières années.

- Outre la cartographie des dépenses d'optique département par département, un « Point de repère », édité par l'Assurance maladie, analyse l'évolution des dépenses d'optique (présentées au remboursement de l'Assurance maladie), qui ont augmenté de 59 % entre 2006 et 2014.
- Alors que le nombre d'équipements achetés a augmenté de 44 % sur la période (pour atteindre 11,9 millions d'unités en 2014), les dépenses liées à ces achats ont augmenté de 59 % (pour atteindre 5,6 Mds€ en 2014).
- Le prix moyen des équipements a augmenté d'1,5 % par an sur la période.

L'actu juridique, fiscale et sociale

Juridique

Nouvelles prestations pouvant être proposées par un opticien-lunetier.

- La loi de modernisation du système de santé prévoit notamment que les opticiens-lunetiers peuvent adapter, dans le cadre d'un renouvellement, les prescriptions

médicales initiales de verres correcteurs en cours de validité et les corrections optiques des prescriptions médicales initiales de lentilles de contact oculaire (sauf opposition du médecin).

- Ils peuvent par ailleurs réaliser, sur prescription médicale, les séances d'apprentissage à la manipulation et à la pose des lentilles.



L'actu de votre secteur

TVA : solidarité du donneur d'ordre avec son façonnier. Le code général des impôts instaure une solidarité de paiement de la TVA entre le façonnier et son donneur d'ordre, dès lors que le façonnier réalise directement ou indirectement plus de 50 % de son chiffre d'affaires avec ce donneur d'ordre, à raison des opérations qu'ils ont réalisées ensemble.

Fiscale

Régime d'imposition d'une indemnité de résiliation d'un bail commercial. Une telle indemnité peut être requalifiée en prix d'acquisition d'un élément d'actif, non déductible.

Souscriptions au capital de PME. A compter du 1^{er} janvier 2016, la souscription au capital d'une PME ouvre droit à deux avantages : une réduction d'impôt sur le revenu et une réduction d'ISF. Pour les souscriptions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016, la loi de finances rectificative pour 2015 modifie et harmonise les conditions d'application de ces différents mécanismes.

Exonération à compter de 2017 des indemnités journalières versées aux non-salariés. La loi de finances pour 2016 prévoit l'exonération d'impôt sur le revenu des indemnités journalières versées à des non-salariés par les organismes de sécurité sociale à des personnes atteintes d'une affection

comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse.

Sociale

Aide à l'embauche pour les PME. Les entreprises de moins de 250 salariés embauchant entre le 18 janvier et le 31 décembre 2016 bénéficient pour chaque embauche d'une prime trimestrielle de 500 € maximum durant les 2 premières années du contrat. Pour bénéficier de cette aide, la rémunération contractuelle du salarié ne doit pas excéder 1,3 Smic.

Entretien professionnel. Chaque salarié doit bénéficier d'un entretien professionnel tous les 2 ans afin d'envisager ses perspectives d'évolution professionnelle et les formations qui peuvent y contribuer. Tous les salariés présents dans l'entreprise depuis le 7 mars 2014 doivent avoir bénéficié d'un premier entretien au plus tard le 6 mars 2016.

Indemnité kilométrique vélo. Depuis le 13 février 2016, les indemnités kilométriques versées aux salariés pour leurs trajets domicile-travail réalisés en vélo sont exonérées de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu dans la limite de 25 centimes/km. L'exonération ne peut pas excéder 200 € par salarié et par an.

L'actu du secteur

L'actualité du secteur

Observatoire du prix des lunettes : l'optique sous surveillance.

- Annoncée fin 2014, la mise en place d'un Observatoire des prix et de la prise en charge en optique médicale est entérinée. Il veut contribuer à réguler les tarifs du secteur et permettre au consommateur de mieux faire jouer la concurrence.
- Chaque année au mois de juin, les membres de cet Observatoire remettront un rapport qui formulera des constatations et, au besoin, des préconisations pour encadrer le prix des lunettes.

Le gouvernement ne compte pas réduire la TVA sur les lunettes. C'est le message adressé par le ministre au député des Vosges Christian Franqueville. Ce dernier s'interrogeait « quant à la différence manifeste des taux de TVA applicables entre les différentes pathologies et notamment l'écart de près de 15 points de TVA qui subsiste entre le taux appliqué aux produits du domaine auditif et celui relatif aux soins liés à l'acuité visuelle ».

Des lunettes en dix minutes chrono. La boutique ouverte à Paris en 2014 vend 250 paires par jour, quand un opticien de

quartier en écoule péniblement trois. Son secret : il livre les lunettes très vite et à un prix défiant toute concurrence. A partir de 10 € la paire de verres unifocaux prête en dix minutes et 30 € la paire de progressifs fournie en cinq jours.

Réseaux de soins : la filière optique se rassemble autour de l'association Oscar, dont l'objectif est de fédérer et de rassembler les opticiens et les professionnels de santé. Mise en place depuis 2 mois, cette association est désormais ouverte à toute la filière optique.

Les publications, salons, congrès...

Baromètre des ventes et cessions de fonds de commerce (Bâtiment, commerce, industrie ou services). La 6^{ème} édition du Baromètre Bodacc, établie en partenariat avec Altares, analyse les ventes et cessions de fonds de commerce et d'industries en France du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015. Il détaille le montant moyen des transactions par secteur d'activité, par région et département, par profil type des acquéreurs, etc.

